



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0524

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Étude de potentiel du futur centre commercial du Mas du Taureau - Attribution d'une subvention à la Commune - Convention avec la Commune et la Caisse des dépôts et consignations

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beauteemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0524**

commission principale : urbanisme

objet : **Étude de potentiel du futur centre commercial du Mas du Taureau - Attribution d'une subvention à la Commune - Convention avec la Commune et la Caisse des dépôts et consignations**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013-4057 en date du 9 juillet 2013, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé les objectifs du projet urbain du Mas du Taureau à Vaulx en Velin, tels que proposés dans le plan de composition réalisé par le cabinet Albert Amar en 2012, ainsi que les modalités de concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC).

Par délibération n° 2014-4493 en date du 13 janvier 2014, la Communauté urbaine a approuvé le dossier de création de la ZAC du Mas du Taureau, conformément à l'article R 311-2 du code de l'urbanisme.

Au regard des enjeux du commerce de proximité sur le secteur et des différentes opérations de rénovation urbaine actuellement en cours sur le quartier de la Grappinière et du centre-ville notamment, la Communauté urbaine et la Ville de Vaulx en Velin ont souhaité lancer une étude complémentaire sur le potentiel commercial et la programmation du futur pôle de proximité du Mas du Taureau.

Cette étude a pour objectif de calibrer de manière quantitative et qualitative la future offre commerciale et de préciser les modalités du redéploiement du tissu commercial, artisanal et de services sur le secteur du Mas du Taureau.

Le coût estimé de cette étude, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Commune de Vaulx en Velin, est de 15 000 € TTC. Les cofinancements sont répartis de la manière suivante :

- 30 % par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), soit 4 500 € TTC,
- 20 % par la Commune de Vaulx en Velin, soit 3 000 € TTC,
- 50 % par la Communauté urbaine, soit 7 500 € TTC.

La convention financière établie entre la Commune de Vaulx en Velin, la Communauté urbaine et la CDC a pour but de définir les modalités de réalisation et de partenariat sur cette étude ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 € au profit de la Commune de Vaulx en Velin dans le cadre de l'étude de potentiel du futur pôle commercial du Mas du Taureau à Vaulx en Velin,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et la Commune de Vaulx en Velin définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2015 - compte 657 341 - fonction 515 - opération n° 0P06O2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.